A5 - CANALISATIONS
Servitudes relatives aux canalisations publiques d'eau et d'assainissement

AC1 - MONUMENTS HISTORIQUES
Monument historique inscrit
Périmètre de protection des monuments historiques

AC2 - PROTECTION DES SITES
Servitude de protection des sites et des monuments naturels classés
Servitude de protection des sites et des monuments naturels inscrits

SUP1 - CANALISATIONS DE TRANSPORT
Servitude d'Utilité Publique autour des canalisations de transport de matières dangereuses

I4 - ELECTRICITE
Servitudes au voisinage d'une ligne électrique aérienne ou souterraine

PM1 - PLAN DE PREVENTION DES RISQUES
Anciennes carrières, article L562-6 du code de l'environnement

PT3 - TELECOMMUNICATIONS
Servitudes attachées aux réseaux de télécommunication

T1 - VOIES FERREES
Zone ferroviaire en bordure de laquelle s'appliquent les servitudes relatives aux chemins de fer

FONDS DE CARTE
Limites de communes
Bâtiment
Piste d'aérodrome

RESEAU ROUTIER
Autoroute
Nationale
Départementale
Autre

Pour des raisons de sécurité, les tracés des servitudes I3 (GRTGAZ) ne figurent plus sur le plan.

CONDITIONS D'UTILISATION DES SUP1:
définies dans la convention entre la DRIEE et la DDT 95 en date du 6 novembre 2015

Edition graphique issue d'un plan de détail informatisé ; elle ne peut être reproduite, ni utilisée à quelques fins que ce soit, et notamment commerciale, sans autorisation préalable et écrite du (des) transporteur(s) concerné(s).
La position de l'ouvrage représenté ne permet pas de s'affranchir des obligations réglementaires relatives aux travaux à proximité d'ouvrages enterrés (articles R554-1 à R554-38 du code de l'environnement et leurs arrêtés d'application).
Pour tous travaux à proximité des canalisations de transport ainsi cartographiées, il est obligatoire d'effectuer auprès du (des) transporteur(s) concerné(s), une déclaration de travaux (DT) ou une déclaration d'intention de commencement de travaux (DICT) conformément aux articles R554-21 et R554-25 du code de l'environnement.

Sources : ©IGN-BDTOPO®2016 ; DRIEE-IF ; DDT95 (SUP_04_2016)
Auteur : DDT95/BVA/TPC
Date : 13 juillet 2016

PRÉFET DU VAL-D'OISE

COMMUNE DE VIARMES
SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

N° INSEE : 95652

Echelle : 1/5000

100 0 100 200
Mètres

16_06_2771

Asnières-sur-Oise
bois fouquet
bois des forges
remise de giez
bois de beauvilliers
bois de seugy
Seugy
bois de fouteville
bois de chaville
bois carbonnier
golf de montgriffon
bois de paroy
Viarmes
Saint-Martin-du-Tertre
Belloy-en-France
Luzarches
bois de fourcy
bois du tremblay